

LES QUARTIERS ESPACES DE VIE : LA CONVIVIALITÉ DES ESPACES PUBLICS

DIND JEAN-PHILIPPE, ASSISTANT-DOCTORANT,
INSTITUT DE GÉOGRAPHIE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Résumé : Un des enjeux de la ville contemporaine est la qualité du cadre de vie en ville, qui peut contribuer à mettre un frein à la périurbanisation. C'est notamment vrai à l'échelle des quartiers, qui sont le prolongement du logement pour les enfants, les personnes âgées, notamment. Les espaces publics sont le support de ce vécu de proximité, et ils devraient permettre une diversité d'usages sans perdre de vue l'objectif d'une coexistence harmonieuse entre les usagers. Aménager des espaces publics de qualité à l'échelle des quartiers pose un véritable défi : comment concevoir « l'objet espace public », fini et défini, comment programmer sa matérialité et ses fonctions, alors que les vécus et les représentations des usagers sont multiples et propres à chacun. Cette communication a pour but d'identifier, au-delà des variations interpersonnelles, des convergences en termes de vécu des espaces de proximité, et de proposer des principes pour un aménagement convivial des espaces publics des quartiers.

Mots-clés : Espace public, convivialité, cadre de vie, quartier, représentation

1 INTRODUCTION : DE L'URBANITÉ À LA CONVIVIALITÉ

La ville se caractérise par la densité et par la diversité. Densité des personnes et des réalités matérielles, mais aussi diversité des groupes sociaux, des activités, des espaces urbains, etc. C'est ce couple densité/diversité qui ferait l'urbanité (Lussault, 2003 : 966). En effet, la vocation première de la ville est de permettre la convergence en un seul lieu de personnes et de fonctions diverses afin de faciliter leurs interactions. Mais l'urbanité dépend donc aussi, selon le même auteur, « de la configuration spatiale » de ce couple densité-diversité. Un agencement optimal des fonctions urbaines permet en effet de maintenir l'unité dans cette diversité, de favoriser les synergies et de limiter les confrontations entre des activités conflictuelles. Il s'agit aussi de réduire les coupures sociales, spatiales et fonctionnelles.

Un des principaux enjeux est ainsi de gérer l'équilibre entre les tendances centrifuges et centripètes : la recherche d'une position centrale et l'accessibilité aux services et aux emplois tendent à faire converger les activités et les usagers vers les centres, alors que la demande de terrains à moindre coût pour l'habitat individuel, les activités industrielles, les grands

équipements ou l'habitat social poussent à l'étalement urbain. Les deux risques liés actuellement à un développement urbain mal coordonné sont ainsi la congestion des centres due à une trop forte concentration, et son pendant l'étalement qui se marque par la dilution de l'urbain et le recul des échelles de proximité.

Les usagers sont donc placés devant la nécessité de gérer les tensions entre les besoins de proximité et de distance : besoin de proximité des emplois, des commerces et des loisirs, mais aussi de distance pour préserver la sphère privée, l'intimité, le calme, l'accès aux espaces naturels. Aujourd'hui, la résolution de cette tension passe par la mobilité, qui offre les territoires urbains à la carte. L'avènement de l'automobile a ainsi permis de se libérer des contraintes de la promiscuité, et l'espace de vie des citoyens s'inscrit le plus souvent à l'échelle des agglomérations.

Mais ce couple étalement urbain/mobilité amène pourtant son cortège de conséquences négatives. Au-delà des impacts sur l'environnement (consommation de sol, pollution de l'air, coût énergétique), il a deux effets majeurs sur le cadre de vie. D'une part les espaces publics péri-centraux sont progressivement dominés par la présence de l'automobile, d'autre part on observe une disjonction progressive entre l'habitat, les emplois, les services de proximité et les espaces de loisir.

L'étalement urbain et la disjonction fonctionnelle se réalisent donc au détriment des échelles de proximité, notamment celle des quartiers. Ces effets paraissent sans importance à ceux qui peuvent s'offrir la mobilité individuelle, mais la perte de services de proximité au niveau du quartier, outre le fait qu'elle induit plus de déplacements, fait naître une injustice socio-spatiale à l'égard de ceux qui, par nécessité, lui sont davantage liés : les enfants, les personnes âgées, les « non-actifs ». Mais au-delà de ces usagers assignés à résidence, un cadre de vie urbain de qualité est un enjeu majeur pour promouvoir un développement urbain durable, dans la mesure où il peut seul offrir un contrepois au rêve de la villa individuelle.

L'urbanité devrait donc également être considérée dans sa dimension plus qualitative et vécue, celle qui permet la coprésence harmonieuse des usages au sein des espaces publics. Cette dimension vécue s'inscrit au niveau le plus fin de l'îlot, de la rue ou du quartier. C'est en effet au sein des espaces publics (rues, places publiques, parcs, mais aussi commerces, équipements publics...), ceux des quartiers en particulier, que se vérifie la capacité de la ville à permettre l'expression de la diversité tout en maintenant la cohésion d'ensemble. Ces espaces publics sont les médiateurs de l'urbanité au sens de la citoyenneté, ou de ce qui permet l'« être ensemble de groupes sociaux différenciés » (Korosec-Serfaty, 1988). C'est donc un enjeu majeur que de permettre l'expression, au sein des espaces publics, des multiples usages particuliers sans sacrifier l'intérêt général.

A la précédente définition de l'urbanité il s'agit donc d'ajouter la dimension qualitative. On peut suivre ici Zepf (1999 : 45), pour qui « l'urbanité se composerait d'un certain nombre d'aspects socio-spatiaux favorables

à la création d'une qualité de vivre ensemble de manière dense en ville ».

Cependant, on se trouve face à une difficulté de taille pour définir un aménagement optimal des espaces publics qui puisse répondre aux attentes, sinon de tous les usagers, du moins de la plus grande partie. En effet, il n'existe pas de lien déterminé entre l'organisation spatiale et les représentations sociales. Comme nous l'a montré A. Frémont (1976), il s'agit de distinguer « espace de vie » et « espace vécu » : les représentations de l'espace sont « égocentrées » et les valeurs qui lui sont attribuées varient selon les usagers.

Pourtant, si les vécus sont divers, on fait l'hypothèse que l'aménagement de l'espace public n'est pas neutre, dans le sens où il facilite ou inhibe l'expression de la diversité de la vie sociale. Certains principes doivent pouvoir être proposés pour des aménagements de qualité, réduisant les multiples tensions au sein de la diversité.

Ainsi, à la notion d'urbanité, je désire ajouter celle de convivialité, qui serait la qualité des espaces publics telle qu'elle est perçue par les usagers. La convivialité pourrait être provisoirement définie comme un « ensemble des qualités du « vivre ensemble » au sein des espaces collectifs, telles qu'elle sont perçues par les usagers dans un contexte donné, se référant à des valeurs telles que le confort, la liberté, l'ordre et l'appartenance ». On postule donc des liens entre l'espace conçu ou « objectif », et l'espace vécu ou « subjectif », et on cherche à définir les liens entre ces deux systèmes a priori étanches l'un à l'autre, au travers des dimensions formelles, sociales et fonctionnelles de ces espaces. On pose l'hypothèse qu'un aménagement de qualité des espaces publics, respectant les principes de congruence, de diversité, d'adéquation et d'unité, tels que définis plus loin, facilite l'émergence de sentiments de convivialité.

Le but de cet article est de montrer quels sont les principes pour l'aménagement d'espaces publics conviviaux à l'échelle des quartiers. Plus précisément, on cherchera à montrer quelles sont les pistes pour résoudre la contradiction apparemment insolubles entre des attentes individuelles multiples et forcément divergentes, et l'exigence d'aménagements plus ou moins « définis », mis au service d'intérêts dits collectifs.

On montrera d'abord quelle est la diversité des vécus des usagers, mais surtout quels sont les dénominateurs communs dans la façon d'appréhender les espaces de vie du quartier. On décrira ensuite quelles sont les dimensions des espaces publics qui permettent de répondre à ces attentes. Puis on définira les principes de la convivialité qui peuvent s'appliquer à l'aménagement des espaces publics : congruence, diversité, adéquation et unité.

2 SINGULARITÉ DES ESPACES PUBLICS, MULTIPLICITÉ DES VÉCUS

Avant de tenter la définition des critères de qualité pour l'aménagement des espaces publics, il s'agit dans un premier temps de prendre conscience qu'il n'existe

pas de relation directe entre l'aménagement de l'espace réel et le vécu des usagers. En effet, un écueil qui se présente immédiatement tient à l'infinie diversité des usagers (jeunes, âgés, actifs), à la diversité de leurs cultures et de leurs tempéraments. Il semble difficile dans un premier temps de penser la relation entre l'aménagement des espaces publics, forcément singulier et plus ou moins défini, et le ressenti ou les attentes des différents usagers, multiples et par conséquent plus indéfinissables. Une des portes d'entrées pour évaluer la qualité d'un espace public peut être de considérer son adéquation aux principales normes culturelles du lieu où il s'inscrit.

G. Moser (2003 : 13) nous rend attentifs au fait que « les exigences de qualité de vie ne sont pas universellement les mêmes. Les besoins d'espace varient d'une culture à l'autre et selon la position de l'individu dans le cycle de vie (Sundstrom, 1978 ; Altman, 1975). De même, la privacité signifie et représente des conditions fort différentes non seulement au niveau individuel, mais également d'une culture à l'autre (Altman & Chemers, 1980). (...) Les préférences en matière de logement n'échappent pas à cette logique : alors que l'habitat individuel apparaît un idéal pour les cultures française, européenne et anglo-saxonne, dans certaines cultures latino-américaines on assiste à une nette préférence pour l'habitat collectif, notamment pour des raisons de sécurité ».

De son côté, Fischer (1997 :4) confirme que l'espace comme réalité matérielle ne détermine pas à lui seul les comportements des usagers, mais qu'il « forme le cadre social dans lequel nous vivons. En ce sens, on ne peut plus dissocier caractéristiques physiques et dimensions sociales d'un lieu. Tout espace est donc toujours un espace construit socialement ».

Si les représentations varient d'un usager à l'autre, l'espace n'est donc pas neutre pour autant, car les relations qu'on entretient avec lui « peuvent être ressenties comme plus ou moins satisfaisantes, dans la mesure où l'établissement d'une congruence fonctionnelle entre une organisation sociale donnée (le travail ou le voisinage) et une organisation de l'espace qui peut avoir des effets contradictoires, voire opposés à ceux escomptés. Il est donc essentiel de repérer les normes sociales et les valeurs en présence pour établir la nature de la correspondance et de la cohérence entre le pôle social et le pôle spatial. » (Fischer, 1997 : 35).

Mais la qualité d'un aménagement ne peut se mesurer uniquement à l'aune de la conformité aux valeurs sociales en présence : les multiples critères individuels importent aussi, comme le précise E. Ratiu : « L'évaluation est un processus dynamique se déroulant dans un contexte temporel et spatial propre à l'individu et qui comporte des aspects perceptifs, cognitifs, affectifs, motivationnels, comportementaux et normatifs » (1997 :111).

3 PERTINENCE D'UNE APPROCHE CENTRÉE SUR L'ESPACE

Définir des critères unifiés de la qualité des espaces publics serait donc une tâche impossible ? Seule l'étude des variations interindividuelles de la perception de cette qualité serait-elle pertinente ? Moser (2003 : 21) nous rappelle que « l'évaluation de l'environnement naturel ou construit, et la satisfaction par rapport à certains lieux, peuvent faire l'objet de deux types d'approches : les évaluations centrées sur l'espace physique, par exemple les émotions que suscitent différents paysages, et les évaluations centrées sur l'individu, c'est-à-dire notamment ses préférences en matière de paysage, par exemple. ». L'étude des variations interindividuelles, ou celle des différents groupes sociaux (person-centered), a été largement menée, en particulier par des sociologues comme M. Halbwachs (1932), P.-H. Chombart de Lauwe (1965), ou plus récemment Y. Grafmeyer (1991) ou J.-Y. Authier (2007). Mais l'approche centrée sur l'espace (place-centered) reste pertinente. C'est à cette démarche que nous allons nous intéresser ici, en postulant que certains principes pour un aménagement convivial peuvent être proposés.

Si l'évaluation de la qualité spatiale dépend avant tout de valeurs individuelles ou culturelles, il n'en reste pas moins que les caractéristiques de l'espace jouent un rôle essentiel dans la qualité du vécu de ces espaces. Pour Fischer (1997 : 10) « on ne peut pour autant négliger l'ensemble des relations avec le milieu matériel, puisque précisément ses aménagements sont un aspect de la forme sociale de l'existence ; l'espace est le miroir d'un monde fabriqué, modelé par l'homme ».

L'aménagement de l'espace, produit social, peut lui-même agir en retour sur les pratiques sociales : « une organisation donnée de l'environnement peut constituer à son tour un système d'influence donnant lieu à des adaptations sociales nouvelles grâce auxquelles une contrainte ne sera pas pure et simple dépendance, mais suscitera une conduite visant à tirer profit d'un aménagement, même insatisfaisant » (Fischer, 1997 : 36). De son côté, Kurt Lewin (1972), psychologue des perceptions et théoricien de la Gestalt, a montré l'importance de l'interdépendance entre la personne et son environnement, et notamment le rôle structurant de l'espace comme champ de valeurs.

N'existerait-il donc pas de critères communément partagés pour définir la qualité spatiale au-delà des différences individuelles ? C'est pourtant un enjeu de taille pour nos villes, car, comme le rappelle Moser (2003 : 14) « l'intégration dans les grands centres urbains, lieu de brassage de cultures, dépend largement de la maîtrise de stratégies territoriales contradictoires et de logiques identificatoires contrastées ».

Le dilemme perpétuellement ravivé est en effet de répondre d'une part aux préférences individuelles, au besoin pour chacun d'avoir des espaces qui offrent une liberté d'action suffisante, d'autre part de ne pas sacrifier l'intérêt collectif, la nécessité de rendre possible le « vivre ensemble ».

Il s'agit donc, au travers des études centrées sur l'espace physique, de déterminer si des modalités communes d'évaluation peuvent être relevées.

4 LES POINTS DE CONVERGENCE DE L'ÉVALUATION DU CADRE DE VIE

Plusieurs études ont montré que les perceptions de l'espace, au-delà des variations individuelles, présentent un certain nombre de récurrences interpersonnelles.

Ces études se concentrent le plus souvent sur la dimension formelle ou esthétique des espaces, qui sont les plus facilement objectivables. Comme le rappelle E. Ratiu (2003 : 87), « les rapports de l'homme à ses lieux de vie sont largement orientés par leurs apparences. En effet, les caractéristiques des lieux peuvent susciter certains états affectifs positifs ou négatifs, en ayant donc des effets restaurateurs ou stressants ». Le fait que des effets puissent être attribués à certains environnements serait lié selon elle à « deux contraintes à caractère développemental sous-jacentes au processus de traitement de l'information provenant de l'environnement. Pour pouvoir survivre, l'homme doit d'abord catégoriser les objets, les événements et les unités environnementales et deuxièmement, pour pouvoir s'adapter aux changements significatifs du contexte, il doit s'y intéresser et leur donner du sens. Ces deux volets comportent, chacun, deux composantes, **cohérence** et **lisibilité** dans le cas d'attribution du sens, **complexité** et **mystère** pour susciter l'intérêt (Kaplan, 1995 ; Peron et al, 1998 ; Nasar, 2000) ».

L'apport le plus connu concernant la perception des espaces urbains est certainement celui de K. Lynch (1976), qui a montré que nous percevons l'espace en organisant ses différentes composantes dans une structure d'ensemble qui nous permet de lui donner un sens. Il a ainsi montré quelles sont les qualités qui peuvent faciliter la lisibilité : le degré de contraste et de distinction, la simplicité de la forme géométrique et de ses parties, la continuité de la forme, la dominance (taille, intérêt, intensité), la clarté des points, l'indication de la direction, l'étendue du champ visuel, la présence d'indices visuels et kinesthésiques, l'identification des éléments à l'aide de noms ou de symboles. Pour lui, les trois composantes essentielles qui permettent de structurer les « cartes mentales » que chacun se fait de la réalité sont **l'identité** (ce qui permet de différencier un élément de son contexte), **la structure** (relation de l'élément avec les éléments environnants) et **la signification** (sens que prend l'ensemble de l'environnement). L'espace se structurerait pour l'utilisateur/observateur en voies, limites, quartiers, nœuds et points de repère.

Sous un angle plus sociologique, R. Ledrut (1973) a montré que la structure de la ville est perçue comme une opposition fondamentale, du point de vue des contenus sociaux, entre **centre** et **non-centre**. Dans le même sens, E. Ratiu (2003 : 103) note que « la signification des lieux urbains est envisagée en fonction de la relation à autrui et donc, des caractéristiques sociales perçues et des relations entretenues. Les échelles quantifient ainsi la perception de la présence de la communauté, qu'elle soit territorialisée ou d'intérêts, en étant définie par les dimensions suivantes : perception des similarités, reconnaissance de l'interdépendance, souhait de maintenir l'interdépendance, sentiment d'appartenance,

partage de relations affectives positives, communauté d'intérêts (consciente ou latente) (Puddtfoot, 1995 ; Obst et al., 2002) ».

E. Ratiu (2003 : 106) rapporte que certaines études ont par ailleurs mis en évidence des « qualités environnementales » préférées (visuelles ou non visuelles), telles que formes, proportions, rythmes, échelles, sons, couleurs, lumière, matériaux, systèmes de relations (de régularités, d'ordre ou d'ambiguïté). Ces qualités auraient certains effets sur l'homme, car elles rappelleraient certaines formes primaires, les « archétypes » (Nasar, 2000), auxquels seraient attachées des valeurs de la transcendance (Bragg, 1996). Les effets seraient d'ordre spirituel, les états affectifs étant liés non seulement au sens et à l'attachement au lieu, mais surtout au sens sacré de celui-ci suscité en particulier par ces formes fondamentales, les archétypes (Frederickson & Anderson, 1999).

Finalement, il est intéressant de mentionner une étude particulièrement relevante de James Russel et Larry Ward (Russell et al., 1988 ; rapporté par Nasar, 1998), qui synthétise les évaluations suscitées par l'environnement sur deux axes : **agréable/désagréable**, et **stimulant/calme**. Ces axes génèrent quatre registres d'émotions : stressant, intéressant, relaxant et déprimant (fig.1). Ces deux axes peuvent être mis en parallèle avec les deux contraintes d'ordre développemental que l'on a relevées plus haut: le besoin de cohérence et de lisibilité d'une part (axe agréable/désagréable), et le besoin de complexité et de mystère (ou diversité) d'autre part (axe stimulant/calme).

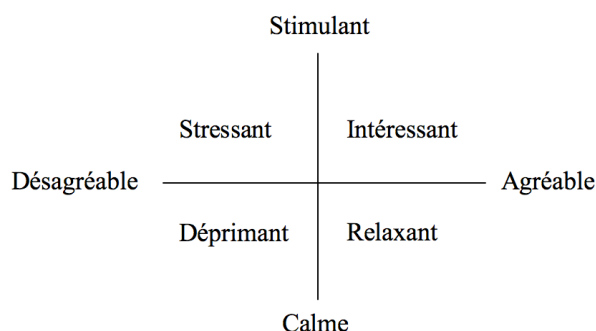


Fig. 1 Les dimensions de l'évaluation affective (traduit). Source : Russel & Snodgrass (1989) in (Nasar, 1998 : 28)

Le fait que l'évaluation de l'environnement prenne la forme de valeurs antagonistes est confirmé par Y. F. Tuan : « l'esprit humain est disposé à organiser les éléments en paires antinomiques et à chercher leur médiation ; l'ethnocentrisme et l'arrangement concentrique de l'espace émotionnel sont des traits humains partagés. L'individu transcende l'influence générale de la culture. Tous les humains partagent des perspectives et des attitudes communes, et pourtant la vision du monde de chacun est unique » (1990 : 246 ; traduit).

On peut donc postuler sur la base des études citées que la structure des espaces publics n'est pas indifférentes en ce qui concerne le vécu et les représentations des usagers. Tout nous indique que

l'espace est perçu comme un ensemble de structures, de relations entre des entités. Autant que la forme ou la fonction de chaque espace pris séparément, ce serait l'organisation de ces espaces, l'agencement de leurs dimensions avec leurs valeurs antagonistes qui serait porteur de représentations positives ou négatives. Il s'agit donc maintenant d'identifier ces dimensions et de définir leur organisation.

5 LES DIMENSIONS DES ESPACES PUBLICS

On vient de montrer que, si les perceptions de l'environnement urbain varient d'une personne ou d'un groupe à l'autre, il n'en existe pas moins des modalités partagées d'évaluation de ces espaces. Il s'agit maintenant de faire le lien entre les perceptions des usagers d'une part, avec leurs divergences et leurs convergences, et l'offre d'espaces publics d'autre part.

Dans une approche de type systémique, on peut considérer que les espaces publics sont constitués d'éléments (trottoirs, places, bancs, commerces, arrêts de bus) en interaction (proximité, distance, type d'interaction), constituant des ensembles à différentes échelles (rue, quartier, ville).

Il importe de distinguer deux registres d'analyse des espaces publics : on peut considérer d'une part l'espace public comme « objectif », à savoir l'espace tel qu'il est conçu, avec ses fonctions, son statut juridique et sa matérialité : c'est le registre sur lequel on peut agir concrètement dans le cadre d'un projet ; on a d'autre part le registre « subjectif » de l'espace vécu, à savoir les normes implicites qui réglementent les usages, l'accessibilité sociale, la proxémie : ces dimensions sont peu prises en compte dans le cadre de projets d'aménagement, et pourtant ce sont elles qui donnent le sens de l'espace aux usagers, sa qualité.

	Espace objectif « conçu »	Espace subjectif « perçu »
Dimension fonctionnelle	Fonction : généraliste/spécialisée	Usage : banal/spécial
Dimension sociale	Statut légal : public/privé	Accessibilité soc. : collectif/réservé
Dimension spatiale	Matérialité : ouvert/fermé	Proxémie : extime/intime

Tableau 1 : Les dimensions des espaces publics

On montrera dans un premier temps comment ces différentes dimensions prennent forme au sein des espaces publics, puis on montrera comment qualifier les interactions entre ces dimensions, en faisant appel aux principes de la convivialité : congruence, diversité, adéquation et unité.

5.1 Dimension fonctionnelle : fonctions et usages

Tout espace public est d'abord défini par une ou plusieurs fonctions, répondant à la question : pour quoi ?

Les rues ont en priorité une fonction de mobilité, pour les piétons et les véhicules, mais à cette fonction peuvent s'associer ou s'opposer des fonctions de « stationnement » (parking, banc public). Les fonctions d'un parc public sont, entre autres, le jeu, la promenade et la détente, fonctions qui peuvent également développer des synergies ou entrer en contradiction. D'autres fonctions des espaces publics (pris ici au sens large des espaces collectifs : commerces, cafés, cinémas, etc...) sont la consommation, la rencontre, la culture. Mais aussi, en tant que supports d'information visuelle par les façades, les vitrines, les monuments, les espaces verts et les paysages, les espaces publics ont aussi une fonction identitaire, informative, symbolique ou restauratrice. Les fonctions peuvent être distinguées selon un gradient *généraliste/spécialisé*, à une échelle donnée : pour un quartier, une boulangerie est une fonction généraliste, dans la mesure où elle répond à une demande très commune à l'échelle du quartier, alors qu'à l'inverse un commerce d'automobiles est spécialisé, et ne répond qu'à des demandes ponctuelles de la part d'un petit groupe de personnes.

Si la fonction d'un espace public est définie dans le cadre de sa programmation, elle ne suffit pas à décrire l'ensemble des usages dont il fait l'objet. Pour Zepf (1999 : 38) « la notion d'usage englobe toutes les pratiques sociales qui se déroulent dans la place publique à travers les actions des différents individus et groupes sociaux observables ». La notion d'usage se rapporte donc à la dimension vécue de l'espace, du point de vue des usagers. L'usage peut s'opposer à la fonction d'origine (stationnement sur un trottoir destiné aux piétons), ou les usages peuvent entrer en concurrence les uns avec les autres (rollers et promenade des personnes âgées).

Selon la fonction attribuée à l'espace et les normes sociales qui réglementent les pratiques de manière plus ou moins formelles ou inconscientes, l'usage est perçu comme « banal » (conforme à la fonction, aux normes, non dérangeant) ou spécial (particulier, voire inattendu ou inconvenant). De manière générale, plus un espace est densément utilisé et la fonction spécialisée, plus les usages sont normés (rue très passante, café, place de jeu). A l'inverse, sur des espaces moins denses comme les espaces verts, les usages de chacun entrent moins en concurrence (jeu, détente, promenade) et le contrôle social y est plus lâche.

5.2 Dimension sociale : statut légal et accessibilité sociale

A la dimension fonctionnelle s'ajoute la dimension sociale, répondant ainsi à la question : pour qui ? Une rue ou une place, par leur statut d'espace public exigent en principe que chacun puisse accéder et s'y déplacer : l'enfant, le cycliste, la personne âgée.

D'un point de vue de l'espace « objectif », on fait référence au statut légal, qui est soit privé, soit public. Mais cette distinction ne suffit pas à qualifier la fréquentation réelle de ces espaces par les usagers : en

effet, Lévy (2003 : 338) rappelle que les espaces publics peuvent être distingués selon leur accessibilité sociale : accès libre en principe pour ce qui est du domaine public, normé pour les domaines semi-publics (gares, centre commerciaux), restreint (cinémas, bars) ou réservé.

L'accessibilité sociale plus ou moins grande des espaces collectifs du quartier est donc une réalité qui n'est pas nécessairement en correspondance directe avec le statut public ou privé : certains espaces publics sont de fait monopolisés par des groupes d'usagers qui en excluent d'autres. A l'inverse certains cafés (espace privé) se caractérisent par une clientèle extrêmement diversifiée (accès collectif). De manière générale, la perméabilité sociale est inversement proportionnelle au degré de spécialisation des fonctions présentes sur ces espaces : un commerce de luxe n'est pas accessible au tout public ; une route à fort trafic, bien qu'il s'agisse d'un espace public, limite de fait la perméabilité sociale aux seuls automobilistes.

Si le fait qu'un espace soit public ne signifie pas qu'il soit dans les faits accessible à tous, à l'inverse le statut d'espace privé ne signifie pas non plus qu'une certaine accessibilité publique ne puisse légitimement être défendue : certains terrains privés sont ainsi soumis à une servitude de passage, par exemple le long des rives des lacs et des rivières. Au-delà du caractère privé ou public d'un espace, on peut donc considérer un certain nombre d'intérêts collectifs à faire valoir sur ces espaces, qui peuvent se matérialiser sous forme de réglementation : droit de passage et droit d'usage, mais aussi droit de regard sur la qualité paysagère.

Ainsi le statut juridique d'un espace, privé ou public, ne suffit pas toujours à réguler l'ensemble des enjeux d'accessibilité, ou plus largement d'usage, qui s'exercent sur cet espace. Il arrive en particulier que les principaux usagers n'aient pas de pouvoir de décision sur leurs espaces de vie : les locataires en ce qui concerne les espaces communs des immeubles, les habitants sur le trafic qui traverse leur quartier. Pour ce qui est du quartier, penser la qualité des espaces publics passe donc également par une réflexion sur l'accessibilité sociale des différents espaces privés : à quels usagers seront destinés les commerces, comment gérer les interfaces entre l'espace privé et l'espace public ?

5.3 Dimension spatiale : matérialité et proxémie

La dimension spatiale des espaces publics a trait d'une part à l'aspect matériel « objectif » de ces espaces, d'autre part à la spatialité sentie et vécue, ou proxémie¹.

La matérialité fait référence à l'ensemble des caractéristiques physiques telles que la forme, l'ouverture, la fermeture, la position, l'accessibilité géographique. Ainsi tout espace public est plus ou moins prégnant, ou au contraire effacé.

¹ Déf. du CNRTL : « Discipline scientifique qui étudie l'organisation signifiante de l'espace des différentes espèces animales et notamment de l'espèce humaine »

La matérialité est d'abord en relation avec la fonction, avec laquelle elle est plus ou moins en adéquation. On parle ici du confort ou de l'ergonomie : un banc permet-il l'appropriation par les usagers, un musée offre-t-il une rampe d'accès aux invalides ? Les espaces publics sont aussi caractérisés par leur plus ou moins grande ouverture (place publique, parc) ou fermeture (club privé, musée), matérialisée par des murs, des portes, des accès. L'accessibilité géographique est une autre facette de la dimension physique, et se rapporte à la situation plus ou moins centrale ou aux accès. Cette accessibilité peut-être plus ou moins libre, ou restreinte et temporaire dans le cas des commerces ou des équipements publics.

Mais la dimension physique s'étend à la perméabilité visuelle, ainsi qu'au rayonnement esthétique: certains espaces offrent une perméabilité visuelle (jardins privés), ou un intérêt esthétique (façades, vitrines) alors que d'autres sont totalement imperméables (mur aveugle). On voit ici que la fermeture liée à la protection d'un intérêt privé légitime (l'intimité) peut ou non s'accorder avec l'intérêt collectif de perméabilité visuelle. Il est intéressant aussi d'observer l'« opacité » pour les non-initiés de certaines réalisations architecturales contemporaines, qui montre que l'image physique n'a pas le même sens pour tous; de même un écart important peut exister entre accessibilité visuelle et accessibilité sociale, dans le cas de boutiques de luxe, par exemple.

Cette dimension matérielle, qui peut se résumer en termes d'accès et d'ouverture ou de limites et de fermeture, peut être mise en relation avec la dimension vécue de ces espaces publics, ou proxémie.

Ainsi, les espaces publics sont les supports de pratiques sociales qui sont soit plutôt extériorisées (se déplacer, faire ses achats) ou qui demandent au contraire une plus grande intériorisation (lire sur un banc, avoir une conversation en tête à tête). A cette demande d'ouverture ou au contraire de « protection » répond la qualité « proxémique » des espaces. Lussault se réfère à un gradient *d'intimité/extimité* (2003:335) : les activités intimes nécessitent une certaine distance ou protection vis-à-vis des interférences extérieures (bruit, interactions sociales plus ou moins choisies), alors que les activités extimes sont moins sensibles, et davantage orientées vers la réalisation d'un but « extérieur ». E. Ratiu (2003 :111) présente le concept de privacité, défini « en termes de régulation des rapports à autrui aussi bien dans la perspective du retrait que de l'ouverture aux liens et aux échanges ». Ainsi chaque usage des espaces publics (converser, se déplacer, se détendre) exige une distance optimale avec l'environnement, qui permet d'une part le lien avec l'objet de l'interaction (la personne avec qui on parle, le paysage qu'on contemple), d'autre part la distance nécessaire avec les sources de nuisance (le regard d'autrui, l'interaction forcée, le bruit, la proximité de personnes jugées menaçantes). Quant à lui, E. T. Hall distingue la distance intime, la distance personnelle, la distance sociale et la distance publique (1971 :147). Ces distances varient d'une culture à l'autre.

Le respect de cette distance n'est pas toujours physique, mais elle peut être maintenue par des normes sociales (dans une bibliothèque on peut être assis à proximité d'inconnus mais on évite de faire du bruit), ou par un mouvement d'intériorisation. Ainsi l'intimité est possible lorsque l'espace personnel est défendable. Cette défense vis-à-vis d'un environnement extérieur et ses « nuisances » peut se faire soit par une mise à distance suffisante, par exemple dans un parc public, soit par des normes sociales visant à maintenir l'intimité (églises), par un mouvement d'intériorisation (dans un ascenseur, dans un bus), ou par des dispositions spatiales protégeant cette « intimité » (abris). La densité de population présente dans un espace influence également les distances entre les personnes. A l'inverse, les activités extimes devraient trouver les conditions spatiales et normatives permettant une relation optimale avec l'objet de l'extimité (déplacement, vitrines, passants, biens de consommation).

On peut relever aussi qu'une même activité peut être intime et/ou extime : on peut être assis à une terrasse de café pour voir et être vu (activité extime), ou pour avoir une conversation en tête à tête. L'attitude et les valeurs varient, et les conditions spatiales et normatives sont plus ou moins adéquates selon les valeurs de chacun. Cela explique pourquoi certains fréquentent les bars bondés et bruyants, alors que d'autres les fuient...

6 LES STRUCTURES DES ESPACES PUBLICS : PRINCIPES DE LA CONVIVIALITÉ

Tenir compte de la multiplicité des vécus des espaces publics dans un projet d'aménagement; proposer des clés pour articuler les différentes dimensions de ces espaces ; avancer vers des principes qui permettent de répondre à la diversité des attentes individuelles sans sacrifier l'intérêt collectif : telle est l'ambition pour qualifier les espaces publics sous l'angle de la convivialité.

On postule en effet que, au-delà de la variabilité des perceptions individuelles, la structuration des espaces publics n'est pas neutre, et que la qualité perçue par les usagers, le sentiment d'harmonie qui émerge d'un secteur urbain comme le quartier, découle d'un certain nombre de principes visant à préserver l'unité dans la diversité, et à gérer les multiples tensions contradictoires ou complémentaires. Comme le rappelle M. Zepf (1999 : 51) « l'urbanité constitue souvent un « principe dialectique entre extrêmes » (sécurité-hétérogénéité, privé-public, opposition d'usages, etc.) dans un cadre qui permet la cohabitation et la co-présence de ces extrêmes ».

L'enjeu est par conséquent de définir le cadre concret de ces coprésences, de qualifier l'organisation du cadre de vie, la qualité structurelle des espaces publics. Il s'agit en particulier de permettre une diversité qui ne soit pas une anarchie, et des principes d'unité qui évitent un autoritarisme aveugle. De manière générale, on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit de trouver le juste équilibre entre, d'une part, les règles minimales qui définissent les cadres (cadre réglementaire, cadre

physique, normes sociales) et, d'autre part, la liberté nécessaire à l'expression des diversités (souplesse des aménagements, modularité des fonctions, ouverture des procédures).

Les principes exposés ci-après cherchent donc à mettre en évidence et à dépasser les multiples tensions entre les intérêts collectifs et les intérêts particuliers : entre fonctions généralistes et spécialisées, entre usages collectifs et réservés, entre intime et extime, entre espaces ouverts et fermés, entre public et privé. Avant d'aborder ces principes, on gardera à l'esprit qu'ils ne sont pas des objectifs normatifs, mais avant tout des clés de lecture permettant de mieux prendre en compte les intérêts souvent divergents des uns et des autres. Des espaces publics conviviaux ne peuvent être que le résultat d'une négociation équitable entre les différents acteurs concernés, permettant la construction de valeurs communes.

6.1 La congruence des éléments

La congruence est définie, pour un élément particulier des espaces publics, par l'adéquation entre ses différentes dimensions, et notamment par l'adéquation entre l'espace tel qu'il a été conçu et son vécu par les usagers : pour un banc public, y a-t-il congruence entre l'objectif fonctionnel (la détente en position assise) et son usage réel : le banc peut en effet être utilisé comme rampe de skate, ou comme couchette pour faire une sieste. Y a-t-il adéquation entre son statut officiellement public, et le fait qu'il est est-il peut-être monopolisé par certains usagers ? Dans le registre spatial, la disposition du banc permet-elle à la fois l'intimité nécessaire, et l'ouverture vers un environnement visuel intéressant (extimité) ? Du point de vue de la relation entre forme et fonction, on peut parler d'ergonomie.

Si définir la congruence peut sembler difficile, et dépend des valeurs de chaque usager, c'est souvent son absence qui est la plus flagrante : une terrasse de restaurant déserte peut traduire un problème fonctionnel (personne ne recherche la gastronomie estonienne), le manque de confort du mobilier, une fréquentation sociale problématique (on y rencontre que des alcooliques), des usages incommodes (un joueur d'accordéon se colle à votre table), ou un manque d'intimité liée à forte exposition au bruit.

Les préférences personnelles sont déterminantes pour juger de la congruence, qu'on soit riche ou pauvre, jeune ou vieux : on ne fréquente pas tous les mêmes restaurants ni les mêmes commerces. Cependant, au-delà de ces variations, on observe qu'aux activités plus intimes (rencontre, détente) conviennent des espaces plus « confinés » et aux usages plus libres, alors que la découverte à pied des rues du centre-ville demande des espaces ouverts et perméables au regard, riches d'informations, mais où la densité d'usagers implique des normes de comportement plus strictes.

Il importe donc que la programmation de l'espace soit cohérente : quelles fonctions prévoit-on à quel endroit, pour quels usagers et sous quelle forme ? Comme

le précise K. Lynch (1982 : 161), l'essentiel est de définir des conditions de base pour le bon déroulement des actions les plus désirées, tout en offrant la modularité nécessaire à d'autres usages. Selon le même auteur (1982 : 164), une piste pour améliorer la congruence d'un espace serait peut-être de laisser sa programmation aux principaux usagers. Il s'agit de permettre une modularité des usages dans le temps court (semaine), et une adaptabilité dans le temps long (années).

6.2 La diversité qualifiée

La diversité des espaces publics est aussi une des conditions de base de la convivialité : elle est en effet ce qui permet de répondre à la diversité des demandes. Mais cette diversité doit être de qualité, et refléter véritablement toute la variabilité des usagers et de leurs activités. Elle s'exprime au travers des différentes dimensions qui viennent d'être exposées, par une prise en compte de l'éventail des possibles sur ces axes antagonistes. La qualité de la diversité est ainsi en relation avec la richesse de la gamme des « couleurs » présentes (fig. 2).

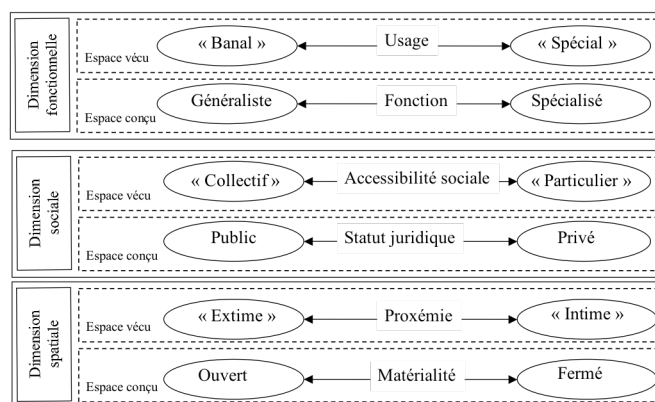


Fig. 2 : La diversité des espaces publics

En termes de fonctions d'abord, cela signifie pour le quartier la présence de fonctions généralistes et plus spécialisées : un supermarché et des épiceries « ethniques », des parcs et des cafés, des équipements sportifs populaires et des espaces culturels, des axes de déplacement multimodaux, mais aussi des cheminements piétons, etc.

Du point de vue de l'accessibilité sociale, il s'agit de considérer le besoin d'espaces véritablement collectifs, tout en prenant en compte les demandes de lieux spécifiques pour les enfants, les jeunes, les minorités culturelles, les femmes, les personnes âgées. Les espaces les plus centraux, denses et animés présentent une forte normativité des pratiques sociales, qui est la condition nécessaire pour une cohabitation harmonieuse d'usagers très divers. Cependant, il paraît bénéfique qu'un quartier présente des espaces où le contrôle social est plus lâche, où les enfants peuvent se livrer à l'exploration du monde sans le regard des adultes, où les adolescents peuvent expérimenter les transgressions de leur âge.

Et dans un quartier urbain qui présente un fort degré « d'extimité », avec des rues très animées, l'accès à des

espaces plus intimes et calmes paraît également bienvenue: espaces verts, arrières-cours aménagées, terrasses sur les toits.

6.3 L'adéquation

Le principe de diversité définit les qualités du multiple, il fait référence à l'hétérogénéité des intérêts particuliers, aux tonalités que peuvent prendre les espaces publics d'un point de vue fonctionnel, social, ou spatial. Le principe de l'adéquation caractérise quant à lui la façon dont ces espaces et les intérêts particuliers dont ils sont porteurs interagissent avec leur environnement, les relations entre les différents éléments des espaces publics, de l'un à l'autre. Ainsi chaque entité d'espace public peut entrer dans un rapport plus ou moins adéquat avec les espaces environnants.

On distingue des relations de complémentarité, d'indifférence ou d'opposition, qui peuvent se manifester soit du point de vue des fonctions en présence, des contenus sociaux, des usages ou des caractéristiques formelles. Ainsi, selon les éléments en présence, chaque espace peut exprimer ses caractères de façon plus ou moins entière, ou au contraire pâtir du contexte dans lequel il s'inscrit. C'est donc toujours dans un contexte que s'exprime la relation. Comme le précise C. Alexander, « le contexte et la forme sont complémentaires » (1971 :17). Les éléments se caractérisent, dans cette relation à leur contexte, par leur impact sur les espaces voisins, ou bien par leur sensibilité aux effets de ces mêmes espaces.



Fig. 2 L'adéquation entre les espaces publics

L'impact se définit comme le potentiel d'interférence d'un élément de l'espace public sur son contexte. Cet impact peut être positif ou négatif, et il est d'autant plus fort que la fonction est dominante, la forme prégnante, le contenu social marqué ou les usages animés.

On ne peut considérer qu'un espace a un certain impact que dans la mesure où à cette dominance répond la sensibilité des espaces environnants : tout espace n'est pas également sensible à l'effet des fonctions, formes ou pratiques sociales présentes dans son environnement immédiat. Sont sensibles les espaces qui peinent à défendre l'ensemble de leurs spécificités dans le contexte où ils s'inscrivent : une petite épicerie à proximité d'un centre commercial, un banc au bord d'une route, une architecture de qualité dans un secteur soumis à un développement anarchique.

On l'a dit, la sensibilité ou l'impact ne sont pas des valeurs absolues, mais elles s'expriment toujours dans un contexte particulier. Il s'agit par conséquent de qualifier les différents degrés de « distance » ou de « proximité » entre les espaces en présence, afin d'évaluer de quelle façon chacun influe sur le fonctionnement de l'autre (fig. 4).

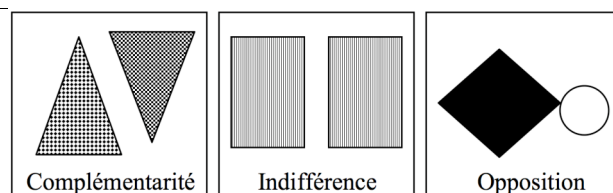


Fig. 3 Impact et sensibilité

Par exemple : un supermarché s'implante à proximité d'un village en secteur périurbain. Quel impact fonctionnel aura cette infrastructure sur les petits commerces du village ? Sa taille imposante nuira-t-elle à la qualité paysagère du site, ou au contraire une architecture audacieuse contribuera-t-elle à terme à renforcer l'identité du village d'un point de vue visuel et comme marqueur territorial symbolique (impact spatial) ? Du point de vue social, ce centre commercial sera-t-il un nouveau lieu de rencontre des villageois, renforçant ainsi l'identité collective, ou la venue d'utilisateurs extérieurs contribuera-t-elle à affaiblir cette identité sociale ? L'impact dépend donc de la sensibilité des activités déjà présentes dans le village. Les relations de complémentarité, d'indifférence ou d'opposition s'exercent donc de manière différenciée selon les contextes et les dimensions prises en compte.

Pour les fonctions commerciales du quartier par exemple, des synergies s'observent entre les différents commerces de proximité. Selon le principe de différenciation minimum (Brown, 1992 : 67-80, cité par Mérenne-Schoumaker, 1996 :67), on observe des complémentarités par l'agglomération de fonctions apparentées lorsque le bassin de clientèle est suffisant (plusieurs magasins de chaussures en centre-ville). Mais lorsque la clientèle est plus rare ou répartie de manière plus homogène (quartiers), des fonctions identiques peuvent entrer en concurrence (plusieurs boulangeries) et préférer une plus grande distance entre elles. De manière générale, on peut faire l'hypothèse que les fonctions sont en synergie lorsqu'elles s'adressent aux mêmes usagers mais offrent des services complémentaires (traiteur à côté d'une boulangerie). Lorsqu'une fonction généraliste a un impact fort (centre commercial), elle peut en faire bénéficier d'autres fonctions plus spécialisées (antiquaire, librairie). La présence de grands équipements publics, ainsi les arrêts de transport public peuvent avoir un impact positif sur d'autres fonctions par la masse d'utilisateurs qu'elles drainent.

En ce qui concerne la dimension sociale, on peut relever que le statut social des usagers peut avoir, à lui seul, un impact plus ou moins fort sur les autres usagers : dans un sens négatif, un groupement de marginaux dans une rue peu fréquentée peut avoir pour effet de réduire le nombre de clients pour les commerces voisins, effet qu'on n'observera pas sur une place publique très fréquentée. A l'inverse un café « branché » peut avoir un effet d'entraînement sur les cafés voisins s'ils sont capables de soutenir la concurrence, ou les priver de leur clientèle si leur manque de qualité les rend plus sensibles. Des réactions sociales sont perceptibles lorsque les couleurs sociales des lieux sont trop fortement

divergentes : une maison de passe à côté d'une église, un centre pour toxicomanes dans un secteur résidentiel... De manière générale, il semble que plus les « polarités sociales » en présence sont divergentes et situées à proximité l'une de l'autre, plus le risque de tension est important : tension entre des cultures très différentes, entre des densités de population dissemblables. A l'inverse, un espace vaste et peu densément utilisé (plage, parc public) permet la cohabitation de groupes sociaux diversifiés (groupes de jeunes, familles, individus isolés). Quant aux synergies sociales, elles s'observent lorsque la « distance » entre les usagers, qu'elle soit métrique ou symbolique, permet à chacun des acteurs de préserver sa sphère d'identité tout en maintenant un degré d'interaction souhaitable avec les usagers environnants : buvette à proximité d'une place de jeu pour que les parents puissent boire un café et les enfants jouer sans que soit perdu le contact visuel ; maison pour personnes âgées dans un secteur calme, mais situé à proximité des aménités urbaines pour éviter le sentiment d'exclusion.

En termes de proxémie, les activités intimes (détente, promenade) sont les plus sensibles, et pâtissent des activités extimes à fort impact comme la circulation, les rassemblements bruyants, etc. Mais des synergies s'observent pourtant entre extimité et intimité : on peut avoir plaisir à lire dans un café, tout en jouissant du spectacle environnant.

Quant aux formes, leur impact peut être positif ou négatif selon le contexte : une architecture contemporaine ne s'insère pas avec succès dans tous les tissus urbains. Une forme fortement contrastée (bâtiment, art urbain) peut ainsi susciter l'adhésion ou le rejet, être un support identitaire ou le symbole de différentes formes d'arrogance.

De manière générale, on peut supposer que l'adéquation entre différents espaces publics est fonction de leur position relative sur les axes antagonistes que l'on a décrit plus haut : des activités très intimes s'accommodent mal d'usages très extimes ; les espaces centraux sont considérés à juste titre comme devant être publics et accessibles à tous et leur privatisation de droit ou de fait est mal perçue ; des usages très libres et des fonctions très spécialisées peuvent être jugées mal venues dans un secteur où l'intérêt général et une certaine normativité des usages devraient être préservés.

La bonne adéquation dépend donc de la variable considérée pour analyser la relation entre une unité de l'espace public et son contexte. Or chaque acteur focalise son regard sur l'une ou l'autre variable, ignore de manière plus ou moins consciente les autres variables, ou leur attribue des valeurs qui lui sont propres. Définir la meilleure adéquation n'est possible que si l'ensemble des variables est clairement considéré, et si les acteurs peuvent exprimer les valeurs qu'ils attachent aux différentes dimensions.

6.4 L'unité

Le principe de l'unité décrit ce qui réalise la cohésion entre les différents éléments des espaces publics

au sein d'un tout, le quartier dans le cas particulier. L'unité est le dénominateur commun entre ces espaces à une échelle donnée. L'unité peut être réalisée sous la forme de prescriptions visant à préserver les différents intérêts collectifs (prescriptions architecturales minimales, accessibilité des différents secteurs, types de fonctions admises) au-delà des multiples intérêts particuliers. L'unité donne un sens à la diversité : elle va dans le sens d'une convergence des fonctions vers une mission commune, d'une identité collective pour les différents groupes sociaux en présence, et d'une cohérence spatiale pour l'ensemble des formes du quartier.

Le manque d'unité peut être qualifié d'incohérence, qui se caractérise par l'absence de synergies fonctionnelles, de cohésion sociale ou spatiale nuisant à l'harmonie du tout. Cette incohérence peut s'observer dans le cadre d'un développement urbain trop libéral, où l'absence de règles d'aménagement du territoire ou le manque d'une gouvernance concertée débouche sur des tissus urbains éclatés, décousus, où les formes bâties se confrontent et les groupes sociaux se ségrègent. Pour P. Riboulet (1998 : 112), dans le contexte d'un mode de composition libéral, « les ensembles ont pour ainsi dire disparu. Ne restent que des parties qui sont concurrentielles les unes par rapport aux autres, autonomes et ne formant aucun tout ». Dans ce type de système urbain, la règle dominante est celle de la valeur monétaire, et ce qui donne un semblant d'unité y est fonction du gradient de la rente foncière : dans les centres, unité des activités autour de la valeur ajoutée ; dans les périphéries, unité des activités indésirables et des groupes sociaux défavorisés par un facteur commun : la relégation.

A l'opposé, l'unité absolue peut être qualifiée de fusion, qui serait une conformité totale de tous les éléments à un ensemble de règles communes : l'obligation dans une rue de n'accueillir que des bijouteries, une « gated community » dont l'accès est réservé aux seuls propriétaires fortunés, ou une réglementation qui impose le même aspect à l'ensemble des façades, les mêmes gabarits pour toutes les rues. La fusion à une échelle restreinte (quartier) est souvent synonyme d'absence d'unité à l'échelle élargie. Une unité excessive peut-être l'effet d'un « urbanisme réglementaire » à la Hausmann ou Cerda, qui impose une certaine homogénéité des formes, par exemple pour les îlots à Barcelone. Pour P. Riboulet (1998 : 141), dans le mode de composition réglementaire, « les parties sont uniformisées, alignées, rendues le plus possible semblables les unes aux autres. Elles sont toutes orientées de la même manière, dans le sens qu'elles entretiennent un même type de rapport avec la puissance qui les fonde. Cette puissance peut être l'État mais c'est avant tout l'instrument, la norme, le règlement. Cela forme essentiellement des ensembles, des séries, mais ne forme pas un tout. C'est un tout hypothétique dans la mesure où il ne contient qu'un rapport univoque. C'est un espace sériel, simpliste, auquel échappe la complexité du réel » (fig. 5).

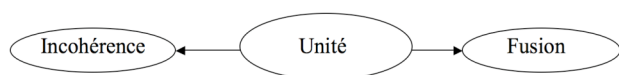


Fig. 4 L'unité des espaces publics

L'unité peut donc être réalisée par un ensemble de dénominateurs communs qui permettent de préserver la cohésion de l'ensemble, mais en laissant la marge de liberté suffisante à l'expression de la diversité.

Du point de vue fonctionnel, l'unité à l'échelle d'un quartier s'observe lorsque les fonctions participent aux synergies de proximité en faveur des usagers du quartier. Une fonction présente dans le quartier, mais qui s'inscrit à une autre échelle, peut ou non aller dans le sens de l'unité du quartier, selon les plus-values qu'elle offre à celui-ci : un musée peut être bénéfique au quartier si on y adjoint un café qui profite aux habitants, alors qu'à l'inverse une route à fort trafic destinée aux pendulaires de l'agglomération aura surtout un effet de coupure. Il faut donc être conscient que tout élément peut renforcer l'unité à une certaine échelle, et la rompre à une autre. Certains quartiers peuvent donner un sentiment de fusion, par exemple en centre-ville lorsqu'on ne trouve que des boutiques ou des restaurants, ou en zone de villas par l'homogénéité des types de bâtiments, des types de rues.

En ce qui concerne le registre social des espaces publics, l'unité n'est pas une uniformisation sociale des usagers, telle qu'elle peut s'observer dans certains quartiers chics et qui s'apparente plutôt au ghetto, mais elle est davantage le fait d'un sentiment d'appartenance commune, d'une identité collective forgée au fil du temps par des relations nouées au quotidien, une pratique commune des espaces du quartier ou l'existence de marqueurs de cette identité collective : fêtes de quartier, espaces collectifs accessibles à tous (église, parc public, maison de quartier). A l'inverse, cette unité peut être mise en cause par un espace fréquenté par des usagers considérés comme trop « extérieurs » : un casino, un bar bruyant, un centre de requérants d'asile... La perception de degré supportable de cette altérité est bien entendu variable d'une personne à l'autre, et se modifie par le vécu.

Quant à l'unité spatiale, elle est portée par ce qui crée du lien entre ces différents espaces. Il peut s'agir de la continuité du réseau des rues et des cheminements entre les différents secteurs, d'une continuité des espaces verts, mais aussi d'une certaine cohérence architecturale des bâtiments. L'unité spatiale du quartier est aussi renforcée par l'existence de limites clairement lisibles avec les quartiers voisins, limites qui doivent être des transitions plus que des coupures. L'existence d'un centre clairement identifiable, ou de marqueurs symboliques (monument, église) y contribuent également.

7 CONCLUSION

Dans des contextes urbains marqués par une forte segmentation spatiale et par des risques de ségrégation sociale, cet article a cherché à montrer quels sont les

enjeux de la convivialité pour les espaces publics, ceux des quartiers en particulier.

La convivialité a été définie comme une situation à la fois sociale, spatiale et fonctionnelle où un équilibre s'observe entre l'expression des diversités et l'exigence d'unité. Elle s'applique à un ensemble d'espaces publics à une échelle donnée, et aux différentes dimensions de ces espaces. L'ambition de définir la convivialité n'est pas vaine : si les perceptions et les vécus des espaces publics sont divers et parfois divergents, il n'en existe pas moins des modalités communes d'évaluation de ces espaces. La nécessité se fait jour de définir les conditions d'un partage harmonieux de ces espaces. La convivialité peut par conséquent être décrite comme une qualité émergente d'une coexistence équilibrée entre les différentes fonctions, les pratiques sociales et les formes dont sont porteurs les espaces publics.

Les principes avancés pour la convivialité sont d'abord la congruence entre les différentes dimensions des espaces publics ainsi que la diversité dont ces espaces sont porteurs. Mais le fonctionnement global des quartiers passe également par une juste configuration des espaces publics, par un agencement adéquat qui favorise les interactions positives et les synergies, et contribue à l'unité de l'ensemble.

Cette approche ne cherche pas à définir de nouvelles normes, mais veut contribuer à renouveler les manières de lire la ville. Cette grille de lecture doit permettre de porter un regard plus complet sur les enjeux de la (re)qualification des espaces publics.

En définitive, la qualité des espaces publics résulte de la capacité pour l'ensemble des acteurs impliqués dans leur gestion de défendre les valeurs de chacun sans perdre de vue l'intérêt collectif. L'enjeu principal de la convivialité est par conséquent de définir des modalités de régulation qui permettent d'articuler les divers intérêts particuliers et collectifs en présence. Les mêmes principes de diversité, d'adéquation et d'unité devraient pouvoir s'appliquer dans le cas de la gouvernance des espaces publics du quartier.

Il s'agit premièrement d'identifier la diversité des usagers concernés par ces espaces, afin de recenser la diversité des attentes, et de donner la parole aux usagers pour les espaces qui les concernent : les autorités et les propriétaires bien entendu, mais aussi les locataires, les enfants, les minorités culturelles. Deuxièmement, il s'agit de définir des espaces de négociation ponctuels lorsque des intérêts contradictoires sont à craindre et que la nécessité de gérer les interactions se fait jour : entre les propriétaires et les locataires pour ce qui est des espaces communs des immeubles, entre les différents propriétaires de surfaces commerciales, entre les propriétaires et les autorités publiques pour gérer l'interface public-privé. Finalement, il s'agit que l'ensemble des acteurs concernés, y compris les habitants, soient impliqués dans la définition des normes minimales permettant de favoriser l'unité du quartier : définition des qualités architecturales minimales attendues, des équipements collectifs et des fonctions nécessaires pour le quartier, des cheminements

permettant de faire le lien entre les différents secteurs. Et en complément des normes qui régulent le cadre minimum des qualités attendues par la collectivité, il s'agit aussi de promouvoir le modularité et l'adaptabilité suffisantes des éléments qui composent les espaces publics afin de permettre l'expression des diversités, par définition innombrables et non planifiables. Des structures institutionnelles ad hoc telles que des comités d'immeuble ou de quartier devraient aller dans le sens de cette gestion à la fois différenciée et unifiée.

BIBLIOGRAPHIE

- Alexander Ch. et Engelmann J. Eds. (1971), *De la synthèse de la forme : essai*. Paris: Dunod.
- Altman I. (1975), *The environment and social behavior*. Monterey, CA: Brooks/Cole.
- Altman I., & Chemers, M. (1980). *Culture and environment*. Monterey, California: Brooks/Cole Publishing Company
- Authier J.-Y. Ed. (2007), *Le quartier : enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*. Paris: La Découverte.
- Bragg E. A. (1996), « Towards Ecological Self: Deep Ecology meets Constructionist Self Theory . » in: *Journal of environmental psychology*, 16(2), S. 93-108.
- Chombart de Lauwe P.-H. Ed. (1965), *Des hommes et des villes*. Paris: Payot.
- Fischer G.-N. Ed. (1997), *Psychologie de l'environnement social* (2e éd. mise à jour ed.). Paris: Dunod.
- Fredrickson L.M. et Anderson D.H. (1999), "A qualitative exploration of the wilderness experience as a source of spiritual inspiration." In *Journal of Environmental Psychology*, 19, 21-39.
- Grafmeyer Y. et Centre national de la recherche scientifique (France). Centre régional de publication (Lyon) Eds. (1991), *Habiter Lyon : milieux et quartiers du centre-ville*. Paris, Lyon: Ed. du CNRS.
- Halbwachs M. (1932) "Chicago, expérience ethnique" in *Annales d'histoire économique et sociale*, janvier 1932, 42 pages avec deux plans.
- Hall E. T. (1971), *La dimension cachée*, Paris: Seuil
- Joseph I. Ed. (1984), *Le passant considérable : essai sur la dispersion de l'espace public*. Paris: Librairie des méridiens.
- Korosec-Serfaty P. (1988), "La sociabilité publique et ses territoires – Places et espaces publics urbains" in *Architecture & Comportement*, vol. 4, no. 2, pp. 111-132
- Ledrut R. (1973), *Les images de la ville*. Paris: Anthropos.
- Lévy J. and Lussault M. Eds. (2003), *Dictionnaire de la géographie [et de l'espace des sociétés]*. Paris: Belin.
- Lewin K. (1972), *Psychologie dynamique*, Paris, PUF
- Lynch K. Ed. (1982), *A theory of good city form* (2nd print. ed.). Cambridge Mass. ; London: MIT Press.
- Lynch K. and Vénard M. F. Eds. (2001), *L'image de la cité*. Paris: Dunod.
- Mérenne-Schoumaker B. Ed. (1996), *La localisation des services*. Paris: Nathan.
- Moles A. A., Rohmer E., et Schwach V. Eds. (1998), *Psychosociologie de l'espace*. Paris etc.: L'Harmattan.
- Moser G. Ed. (2003), *Espaces de vie : aspects de la relation homme-environnement*. Paris: A. Colin.
- Nasar J. L. Ed. (1998), *The evaluative image of the city*. Thousand Oaks etc.: SAGE Publications.
- Nasar J. L. (2000), "The evaluative image of places" , in Craik K., Price R. & Walsh B. (Eds.), *Directions in Person-Environment Psychology*, 2nd edition. (pp. 117-168). Lawrence Erlbaum Associates, Inc.
- Ratiu E. (2003), « L'évaluation de l'environnement ». In: G. Moser and K. Weiss, Editors, *Espaces de vie : aspects de la relation homme-environnement*, Armand Colin, Paris (2003), pp. 85–112.
- Riboulet P. Ed. (1998), *Onze leçons sur la composition urbaine*. Paris: Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.
- Russell J. A. (1988), « Affective appraisals of environments. A factor analytic study » in Nasar J. L. (Ed.), *Environmental Aesthetics: Theory, Research and Applications between two theories of aesthetic behavior*. New York, Cambridge University Press pp. 120–129.
- Sundstrom E. (1978), "Crowding as a sequential process". In A. Baum (Ed.), *Human response to crowding* (pp. 645-654). Hillsdale, NJ: Erlbaum.
- Tuan Y.-F. Ed. (1990), *Topophilia : a study of environmental perception, attitudes, and values*. New York: Columbia University Press.
- Zepf M. Ed. (1999), *Concevoir l'espace public, les paradoxes de l'urbanité : analyse sociospatiale de quatre places lausannoises*. Lausanne: EPFL.